



EPI : DEUX NOUVELLES NORMES POUR LES CHAUSSURES DE SÉCURITÉ

Le marquage CE des chaussures de sécurité évolue. Deux nouvelles normes ont été publiées par l'Afnor, après discussions en commission de normalisation avec CTC (organisme français pour les protections de la jambe et du pied), l'INRS, l'OPPBTP, la DGT et les fabricants.

La première norme est la [NF EN ISO 20344](#), elle spécifie les méthodes d'essai pour les chaussures conçues comme des équipements de protection individuelle (EPI). La seconde, la [NF EN ISO 22568-4](#), précise les exigences et les méthodes d'essai concernant spécifiquement les « INSERTS ANTI-PERFORATION NON METALLIQUES ». Il s'agit concrètement, par exemple, de s'assurer que la semelle va résister à la perforation d'un clou.

Parmi les autres nouveautés : la résistance au niveau de la malléole, surtout sur l'extérieur de la cheville, les performances anti-glissement sur des sols avec de la glycérine, les tests des systèmes de grip pour monter sur une échelle.

<https://www.actuel-hse.fr/content/epi-deux-nouvelles-normes-pour-les-chaussures-de-securite>